



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°98 du 2 juin 2020

UNE

LA COMMISSION LANCE SON PLAN DE RELANCE DANS LE CADRE D'UN BUDGET EUROPÉEN RENFORCÉ



Crédit photo : © Jernej Furman - Flickr CC

La Commission européenne présentait le 27 mai aux députés européens [réunis en session extraordinaire](#) son plan de relance pour aider l'économie européenne à faire face à la crise liée au coronavirus.

C'est Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, qui a présenté au Parlement européen le plan de relance qui doit permettre à l'Union européenne et à ses 27 États membres de limiter les conséquences de la pandémie de Covid-19. Celui-ci prévoit notamment la création d'un nouvel instrument pour la relance, « [Next Generation EU](#) » qui mobilisera des fonds en relevant temporairement le plafond des ressources propres à 2 % du revenu national brut (RNB) de l'Union, ce qui permettra à la Commission d'emprunter 750 milliards d'euros sur les marchés financiers. Les fonds supplémentaires seront distribués par l'intermédiaire des programmes européens et remboursés sur le long terme.

Par ailleurs, afin que des fonds soient disponibles dès que possible pour répondre aux besoins les plus urgents, la Commission propose de débloquer des crédits supplémentaires de 11,5 milliards d'euros dès 2020. Les fonds mobilisés dans le cadre de Next Generation EU seront investis autour de trois piliers.

Le premier, « *soutenir les États membres en matière d'investissements et de réformes* » prévoit une nouvelle facilité « pour la reprise et la résilience » d'un montant de 560 milliards d'euros qui soutiendra les investissements et les réformes, y compris en ce qui concerne les transitions écologique et numérique et la résilience des économies nationales ; un complément de 55 milliards d'euros pour la politique de cohésion intitulé REACT-EU qui sera réparti en fonction de la gravité des

effets socio-économiques de la crise ; un renforcement du Fonds pour une transition juste (FTJ), dédié à l'accélération de la transition vers la neutralité climatique à hauteur de 40 milliards d'euros, et enfin, un renforcement de 15 milliards d'euros pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) afin d'aider les zones rurales à contribuer au pacte vert européen.

Le 2^{ème} pilier « *relancer l'économie de l'Union en attirant des investissements privés* » prévoit entre autres un nouvel instrument de soutien à la solvabilité et un accroissement de la capacité d'InvestEU, le programme de l'Europe en matière d'investissement, à un niveau de 15,3 milliards d'euros afin de mobiliser des investissements privés dans des projets dans toute l'Union.

Au titre du 3^{ème} pilier, « *tirer les enseignements de la crise* », il faut retenir notamment le lancement d'un nouveau programme en matière de santé doté d'un budget de 9,4 milliards d'euros et destiné à renforcer la sécurité sanitaire et à préparer l'Europe à faire face à des crises sanitaires futures. L'instrument Next Generation EU va de pair avec un renforcement ciblé du budget à long terme.

La Commission a ainsi proposé [un cadre financier pluriannuel \(CFP\) 2021-2027 remanié](#) qui repose sur 3 axes principaux : le Pacte vert européen, pierre angulaire de la stratégie de relance, le renforcement du Marché unique qu'il faut adapter à l'ère numérique et la dimension sociale de la relance qui doit être équitable et inclusive pour tous. Après un accueil plutôt positif de ces propositions au Parlement européen, la balle est à présent dans le camp du Conseil européen qui devra se prononcer d'ici juillet sur Next Generation EU et le CFP.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

SUERA ET TOURISME : LES TEMPS FORTS DE LA MOBILISATION RÉGIONALE À LA SEMAINE EUROPÉENNE DES RÉGIONS ET DES VILLES



La Région et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme participeront à 3 ateliers du [rendez-vous annuel](#) du Comité des Régions et de la Commission européenne, du 12 au 15 octobre à Bruxelles.

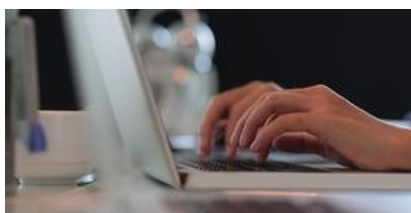
Crédit photo : © Comité européen des régions

Les résultats de la sélection annuelle des consortia retenus pour participer à cette édition 2020 ont été communiqués le 20 mai par la Direction générale Politique régionale et urbaine (DG Regio) de la Commission européenne. La [stratégie macrorégionale alpine](#) (SUERA) et le Pacte vert européen seront au cœur de l'atelier piloté par la Région Sud-PACA dans le cadre duquel la Région Auvergne-Rhône-Alpes fera un retour d'expérience sur le potentiel de l'hydrogène pour la transition énergétique et pour une mobilité plus propre.

Les autres partenaires de ce consortium sont le Land du Bade-Wurtemberg, les Régions italiennes du Piémont et de la Vallée d'Aoste et le Land de Salzbourg. Notre Région représentera par ailleurs la SUERA dans un autre atelier piloté par la DG Regio et le secrétariat du programme [INTERACT](#) sur la relance du tourisme grâce à la coopération après la crise de la COVID-19. Des expériences issues de la SUERA et des [3 autres macrorégions](#) Baltique, Danube, et adriatico-ionienne seront présentées dans ce cadre. Enfin, [Auvergne-Rhône-Alpes tourisme](#) pilotera un atelier intitulé « coopération pour la gestion des destinations » qui réunira plusieurs de ses partenaires du projet INTERREG Europe « [Destination SMEs](#) ».

Des informations plus détaillées sur chaque atelier seront disponibles prochainement. Quant aux inscriptions, elles seront ouvertes du 27 août au 27 septembre. À noter que le Comité des Régions et la Commission européenne réfléchissent encore aux modalités pratiques de cette semaine des régions et des villes, dont tout ou partie pourrait être organisé en numérique.

CONCERTATION EN LIGNE : PROGRAMME FEDER/FSE+ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2021-2027



Crédit photo : © [DragonImages/iStock](#)

À l'approche de la [nouvelle période de programmation pour les fonds européens 2021-2027](#), la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite consulter les partenaires et les porteurs de projets sur le contenu des futurs programmes.

En raison de l'épidémie de COVID-19, la Région adapte le format de sa concertation et mobilise les outils numériques pour notamment pallier l'annulation du séminaire de concertation du 7 mai. Les structures situées en Auvergne-Rhône-Alpes sont invitées à participer en remplissant le [questionnaire en ligne](#) qui porte sur le programme opérationnel régional FEDER/FSE+ 2021-2027 jusqu'au 15 juin 2020. Les volets interrégionaux, notamment Massif Central et Rhône-Saône pilotés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, feront l'objet d'un temps de concertation spécifique.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027 permettra de financer des opérations dès le début de l'année 2021, il participera ainsi à la sortie de crise et à la relance économique en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il doit également permettre de répondre aux besoins des territoires sur le long terme avec des opérations se réalisant jusqu'en 2029.

L'Autorité de gestion reste disponible pour toute question.

Contact : federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr

AVEC L'UE, UN NOUVEL ÉLAN EST DONNÉ À LA FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE



Les organisations consulaires d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Région se mobilisent et emportent 1 100 000 € dans le cadre du programme ARCHIPELAGO.

La Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones ([CPCCAF](#)), partenaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est associée au collectif allemand [SEQUA](#) et à [Eurochambres](#) pour conduire un programme européen en direction de 12 pays de la région du Sahel et du Lac Tchad.

Le programme européen [ARCHIPELAGO](#) court sur une durée de 4 années (2019-2023) et répond à 2 objectifs clés : accroître et améliorer les opportunités d'emploi locales en stimulant les

compétences entrepreneuriales et la création d'emplois ; développer des ressources locales d'enseignement et de formation technique et professionnelle adaptées aux besoins du secteur privé pour renforcer l'employabilité des jeunes en Afrique. Le budget global alloué s'élève à 15 millions d'euros. Il est financé par l'Union européenne dans le cadre [du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique](#) créé en 2015 en vue de remédier aux causes profondes de l'instabilité, des migrations irrégulières et des déplacements forcés.

Répondant au [premier appel à propositions](#) dans le cadre d'Archipelago, la [Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône](#) a présenté un projet de soutien au développement de la filière mangue au Burkina Faso et plus particulièrement dans la région des Hauts Bassins, partenaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet a été retenu en octobre 2019, pour un montant de 600 000 € de fonds européens.

Dans le cadre du [deuxième appel à propositions](#) dont les résultats viennent d'être dévoilés, un projet dans les filières manioc et maraîchage en Côte d'Ivoire a été retenu impulsé notamment par le partenariat entre la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) et la Région du Bélier qui se sont engagées dans cette initiative. C'est la [Chambre régionale d'Agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes](#), qui a revêtu le rôle de chef de file, en partenariat étroit avec la [Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire](#). L'ONG lyonnaise [Entrepreneurs du Monde](#) et [l'Institut national de Formation Professionnelle Agricole](#) de Côte d'Ivoire ont rejoint le consortium, apportant des compétences clés. Grâce à l'UE, ce collectif d'acteurs pourra mobiliser près de 500 000 € de fonds européens et porter un effort significatif en faveur de l'employabilité des jeunes, enjeu majeur en cette période de sortie de crise.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de la jeunesse ?

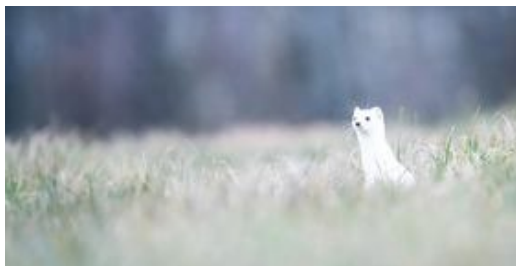
Un appel à propositions ERASMUS+ a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



ACTUALITÉS

LA STRATÉGIE DE L'UE SUR LA BIODIVERSITÉ ENFIN DÉVOILÉE PAR LA COMMISSION



Crédit photo : © Jacky DELEURENCE - Flickr CC

Prévue dans le Pacte vert européen (*Green Deal*), la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 a été [présentée le 20 mai](#) par la Commission européenne. Par les actions et les engagements qu'elle propose, elle s'attaque aux principaux facteurs de perte de la biodiversité à savoir l'utilisation non durable des terres et des mers, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

[Cette stratégie](#) se veut un élément crucial du plan de relance économique post-COVID-19 tout en préservant les écosystèmes. « *Les bénéficiaires du réseau paneuropéen de protection de la nature [Natura 2000](#) sont évalués à 200-300 milliards d'euros par an. Si Natura 2000 était mis en œuvre, il créerait 1 million d'emplois* », a ainsi déclaré le Vice-président en charge du *Green Deal*, [Frans Timmermans](#). La bonne mise en œuvre et l'extension de ce réseau sont en effet un pilier de cette stratégie « biodiversité », qui prend le relais de la stratégie 2020 lancée en 2010, avec peu de résultats opérationnels. « *La biodiversité est une question qu'on a jusqu'ici considérée uniquement comme une question environnementale, mais qui, en réalité, est étroitement liée à la santé mondiale et à l'économie mondiale* », a renchéri le commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, [Virginijus Sinkevičius](#).

La Commission propose comme objectif à l'UE de protéger et de restaurer au moins 30% des zones marines et terrestres d'ici 2030 par une gestion efficace et d'assurer une protection stricte à un tiers au moins de l'ensemble du réseau de zones protégées - représentant 10% du territoire de l'UE et 10% des mers de l'UE - y compris les forêts primaires qui devront faire l'objet d'une cartographie et d'une surveillance vigilante. Cet objectif sera par ailleurs contraignant. La Commission présentera pour cela une législation en 2021, à l'issue d'une étude d'impact, qui explorera une méthodologie à l'échelle de l'UE.

En lien avec la [stratégie « de la ferme à la table »](#) (cf. article séparé), la Commission propose également une réduction des intrants utilisés en agriculture tels que les engrais et pesticides chimiques et de la pollution à l'azote et au phosphore générée par les pertes de nutriments non absorbés par les plantes. Pour y parvenir, la Commission présentera un plan d'action « zéro pollution » pour l'air, l'eau et le sol en 2021. La bonne mise en œuvre et l'extension de ce réseau sont en effet un pilier de cette stratégie « biodiversité », qui prend le relais de la stratégie 2020 lancée en 2010, avec peu de résultats opérationnels.



LA STRATÉGIE DE LA FERME À LA TABLE : DES OBJECTIFS AMBITIEUX... QUE LA PAC DEVRA S'APPROPRIER



Crédit photo : © Farm Alain RUEFF - Flickr CC

La Commission européenne a présenté le 20 mai sa [stratégie « de la ferme à la table »](#) déclinaison du « Pacte vert européen » pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et résilients.

[Cette stratégie](#) qui complète la [stratégie « Biodiversité à l'horizon 2030 »](#) présentée le même jour (cf. [communiqué de presse](#) et article séparé), fixe plusieurs objectifs en lien avec les pratiques agricoles et la future politique agricole commune (PAC). Elle promeut notamment le développement de l'agriculture biologique en fixant un objectif ambitieux de 25% des surfaces agricoles de l'UE cultivées en agriculture biologique d'ici 2030 (contre un peu plus de 8% actuellement), ainsi qu'une réduction de l'utilisation des intrants à l'échelle européenne, notamment la réduction d'ici 2030 de 50 % de l'utilisation des pesticides et d'au moins 20% des engrais chimiques. La communication vise également à réduire de 50 % l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage et l'aquaculture et à garantir l'accès au haut débit dans toutes les zones rurales d'ici 2025 pour généraliser l'agriculture de précision.

La prochaine PAC sera le principal levier de financement afin de soutenir les agriculteurs dans cette transition et la Commission européenne pointe notamment les futurs « programmes écologiques » du 1^{er} pilier pour stimuler les pratiques durables.

Par ailleurs, la Commission européenne prévoit d'évaluer la résilience du système alimentaire européen à l'aune de la crise sanitaire actuelle, et d'élaborer d'ici 2021 un plan d'urgence pour garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en temps de crise et propose également de réorganiser la réserve de crise agricole afin qu'elle puisse être utilisée plus facilement en cas de crise sur les marchés agricoles.

Les autres mesures envisagées concernent notamment le bien-être et l'alimentation animale, le développement des ressources protéiques alternatives en Europe, l'encadrement de la promotion et un étiquetage harmonisé au niveau européen permettant d'identifier les produits jugés néfastes pour la santé ou l'environnement, ou encore la mise en place d'ici mi-2021 d'un code de conduite pour des pratiques commerciales responsables. Pour atteindre ces différents objectifs la Commission propose un [plan d'action et calendrier indicatif](#) impliquant la révision de la réglementation actuelle et la présentation de nouvelles initiatives.



UNE RÉPONSE EUROPÉENNE POUR RELANCER LE TOURISME ET PRÉPARER SON AVENIR



Crédit photo : © Site Commission européenne

La Commission européenne a adopté le 13 mai un [paquet de mesures sur la reprise des voyages et du tourisme dans l'UE](#) qui ciblent les entreprises et les citoyens.

La Commission se prononce pour une reprise progressive du tourisme et appelle les États membres à remplir une sorte de cahier des charges avant de permettre cette reprise. La Commission soutient ainsi [une approche progressive et coordonnée](#) pour la réouverture des frontières intérieures de l'UE par régions ou États membres présentant une situation similaire grâce notamment à [la carte](#) établie par le [Centre européen de prévention et de contrôle des maladies](#). En ce qui concerne les voyageurs, pour qu'ils soient assurés de pouvoir se déplacer et séjourner à l'étranger « *en toute sécurité* », la Commission suggère qu'ils aient accès à des informations en temps réel sur la situation dans l'État membre de destination grâce à un site Internet dédié (opérationnel courant juin).

Ces orientations ont été soutenues par la majorité des [ministres du Tourisme réunis le 20 mai dernier](#), cependant les modalités de mise en œuvre des recommandations sont à préciser. La conclusion d'accords bilatéraux entre États présentant une situation épidémiologique similaire afin d'accélérer la reprise du secteur constitue par ailleurs, pour certains ministres, une option à privilégier.

Parmi les autres mesures adoptées par la Commission figurent des [ligne directrices](#) sur le rétablissement des services de transports dans toute l'UE en protégeant la santé des passagers et travailleurs concernés, des [critères](#) sur la réouverture des sites touristiques et établissements d'hébergement (présence de capacités médicales suffisantes, utilisation du traçage des contacts, ...). La Commission encourage par ailleurs [l'émission de bons d'achats plus attractifs](#) en cas de remboursement de prestations annulées en réaffirmant toutefois, conformément à la législation européenne, que le voyageur a le droit de choisir entre remboursement ou bon d'achat. Enfin, elle intègre dans les mesures de reprise à court terme le soutien aux entreprises touristiques pour les aider à se remettre de la pandémie en leur garantissant des liquidités.

En ce qui concerne la relance du tourisme sur le long terme, la Commission prépare [une stratégie](#) pour un tourisme durable, innovant, résilient et qui s'adapte au numérique. L'organisation prochaine d'une convention européenne du tourisme avec toutes les parties prenantes permettra de travailler sur un agenda 2050 pour ce futur écosystème touristique. Les ministres du Tourisme se sont félicités de ces annonces et ont ajouté qu'ils comptaient sur le plan de relance présenté par la Commission le 27 mai (cf. article séparé) pour apporter un soutien conséquent aux entreprises européennes du tourisme, considérablement fragilisées par la pandémie de COVID-19.



MESURES COVID-19 DANS LES TRANSPORTS : PROLONGATIONS ET REPORTS DE CERTIFICATS, LICENCES ET AGRÉMENTS



Crédit photo : © JPC24M - Flickr CC

Le 20 mai, le [texte](#) autorisant la prolongation de certains certificats, licences, agréments et vérifications périodiques ainsi que la réalisation de formation continue pour les chauffeurs routiers a été publié.

L'objectif est de pallier aux difficultés de réalisation de démarches nécessaires pour conserver la validité de ces documents. Sont notamment prolongés de sept mois à compter de leur date d'expiration, les permis de conduire qui doivent être renouvelés à l'expiration de leur validité administrative pour la reconnaissance mutuelle des permis délivrés par les États membres ainsi que les contrôles techniques périodiques des véhicules à moteur.

LE SAVIEZ-VOUS ?



PRIX DE LA RÉGION ENTREPRENANTE EUROPÉENNE : ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

Chaque année, le Comité des Régions européen décerne un label à des Villes ou des Régions qui ont particulièrement orienté leurs politiques vers le soutien aux PME.

Cette année une édition spéciale est consacrée à la réponse à la COVID-19. Les prix de la Région entrepreneuriale européenne ([EER](#)) seront axés sur le thème d'une reprise durable et pour la première fois l'appel à candidatures concerne les stratégies prévues par les Villes et Régions pour soutenir les PME durant les 2 prochaines années. 6 Régions et/ou Villes seront donc labellisées pour 2021/2022. La date limite des candidatures a été fixée au 28 octobre 2020.

LA COMMISSION CONSULTE SUR LE CLIMAT

Deux consultations sont ouvertes auprès des citoyens européens, l'une sur le transfert des déchets et l'autre sur l'adaptation au changement climatique.

La Commission européenne a lancé une [consultation](#) en vue de réviser le cadre juridique applicable au transfert des déchets. Ouverte jusqu'au 30 juillet, la consultation vise à recueillir les propositions des citoyens pour restreindre les exportations de déchets vers les pays tiers et mieux lutter contre les transferts illégaux. Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la Commission européenne consulte également les parties prenantes sur le niveau d'ambition et le choix des mesures à mettre en œuvre vers une meilleure protection des individus, de la planète et de la prospérité contre les effets du changement climatique. La [consultation](#) est ouverte jusqu'au 20 août.

DICO DE L'EUROPE



Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (ou CHAFEA)

L'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (ou [CHAFEA](#)) est une [agence exécutive](#) de l'Union européenne. Elle a été créée en 2005 pour gérer pour le compte de la Commission le programme santé publique, celui en faveur des consommateurs, le programme de promotion des produits agricoles et l'initiative « une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres ». Elle gère les relations avec 2800 bénéficiaires qui participent à près de 400 projets/marchés de services dans le domaine de la santé, de la protection des consommateurs et de la sécurité alimentaire.



Pour consultez les anciens numéros, rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)